



## COVID-19 : Printemps 2025



 **tout public**



Synthèse des modalités de déploiement de la campagne vaccinale du **printemps 2025** :

- Début de campagne : **entre le 14 avril 2025 et le 14 juin 2025** (DGS-urgent 2025-09 du 25/03/2025), avec la possibilité de la prolonger d'un mois si la situation épidémiologique le justifiait
- Cible : Personnes **de + 80 ans**, personnes **immunodéprimées** quel que soit leur âge et **résidents des EHPAD et USLD**, quel que soit leur âge : **1 dose de Comirnaty® JN.1 de Pfizer** (schéma avec primovaccination avant 5 ans)
- Toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de la cible, peut recevoir une injection
- La vaccination contre le Covid-19 est **gratuite et ouverte à tous**. Les **gestes barrières** restent un réflexe indispensable complémentaire à la vaccination.

## SCHÉMAS VACCINAUX

DGS-urgent 2025-09 



**Personnes concernées par la vaccination contre le Covid-19 au printemps** (personnes dont la protection immunitaire diminue plus rapidement dans le temps) :

- les personnes âgées de **80 ans et plus** ;
- les **patients immunodéprimés**, quel que soit leur âge ;
- les résidents des **EHPAD** et des unités de soins de longue durée (**USLD**), quel que soit leur âge ;
- **et** toute personne identifiée comme à très haut risque de développer une forme grave de la maladie par l'équipe soignante au regard de sa situation médicale (*Communiqué de Presse, Direction Générale de la Santé du 26 mars 2025*)

adultes et enfants âgés de plus de 5 ans



enfants âgés de 6 mois à 4 ans

primovaccination réalisée ou antécédent d'infection

oui

non

 **1 dose** de Comirnaty® **JN.1** (Pfizer), avec un délai après la dernière infection ou injection de 6 ou 3 mois **(1)**.  
Forme : 5 - 11 ans ou adulte (12 ans et +)

 **1 dose** de Comirnaty® **JN.1** (Pfizer), avec un délai après la dernière infection ou injection **6** mois.  
Forme : 6 mois - 4 ans

 **3 doses** de Comirnaty® Pfizer **JN.1** 6 mois - 4 ans à J0, J21, J77 (cad 3ème dose 8 semaines après la 2ème)  
Forme : 6 mois - 4 ans  
*En cas d'infection entre la 1ère et 2ème dose : 2ème dose 3 mois après l'infection. Ne pas faire de 3ème dose (primovaccination = 2 doses)*  
*En cas d'infection entre la 2ème et 3ème dose : 3ème dose 3 mois après l'infection*

puis

### POUR INFORMATION :

Les personnes identifiées à risque et pour lesquelles la vaccination était recommandée pour l'automne 2024 sont celles :

- âgées de **65 ans et plus** ;
- âgées de 6 mois et plus atteintes de : hypertension artérielle compliquée, maladies chroniques **cardiaques**, vasculaires, **hépatiques, rénales, pulmonaires, diabète, obésité, cancers**, personnes ayant subi une **greffe** d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques, personnes atteintes de **trisomie 21**, de troubles **psychiatriques**, de **démence** ou à très haut risque de forme grave ;
- **immunodéprimées** ;
- **enceintes** ;
- résidant en établissements d'**EHPAD** et unités de soins de longue durée (**USLD**) ;
- vivant dans l'**entourage** ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris les **professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial**.

## EFFECTEURS

La vaccination peut être réalisée par les professionnels ci-dessous (trouver un professionnel de santé, sur [santé.fr](https://santé.fr))

- médecins généralistes et spécialistes (tous âges)
- sages-femmes (pour les femmes, leurs nourrissons et les mineurs de leur entourage)
- pharmaciens (prescription et administration à partir de 5 ans)
- infirmiers (prescription à partir de 5 ans)

Elle peut également être réalisée en établissement pour les résidents des EHPAD, USLD et résidences autonomie.

## TRAÇABILITÉ



Depuis le **28 juin 2024**, le **SI Vaccin Covid est définitivement arrêté**. Il n'est plus accessible aux professionnels de santé pour l'enregistrement de nouvelles injections ou la modification de cycles de vaccination. *Les assurés pourront continuer à télécharger les attestations depuis leur compte Ameli ou le téléservice « Attestation de vaccination » jusqu'au début du mois de septembre 2024.*

Les injections sont facturées via les codes habituels : **INJ** pour l'injection seule (tous professionnels habilités), et **VAC** pour la consultation pré-vaccinale (médecins et sages-femmes)

(1) Un délai d'au moins 6 mois devra être respecté, depuis la dernière dose de vaccin contre le Covid-19 ou la dernière infection Covid-19. Ce délai est réduit à 3 mois pour les personnes âgées de 80 ans ou plus, les personnes immunodéprimées quelque soit leur âge et les résidents d'EHPAD ou d'USLD quelque soit leur âge (recommandations en vigueur pour la campagne de printemps 2025).